

Introduction

Lydie Bodiou, Frédéric Chauvaud
et Héroïse Morel

Les violences conjugales constituent une réalité tragique qui fait désormais l'objet d'une dénonciation accrue. Cependant, évoquer les violences intrafamiliales laisse parfois supposer que les différents partenaires sont sur un pied d'égalité (l'auteur se déclarant aussi victime) et qu'il suffirait de peu de chose pour que les rôles soient interchangeables. Or il n'en est rien. Ce sont bien les conjointes ou ex qui sont frappées, maltraitées, humiliées, injuriées, violées et parfois tuées. Écoutante à SOS femmes battues, Éléonore Mercier a retranscrit les témoignages de femmes « en situation de violences conjugales¹ ». L'une d'elles confie « Je vous appelle mais mon mari est derrière la porte ». Une autre s'interroge : « Peut-on porter plainte pour des injures et des crachats ? » Une troisième fait part de son désarroi : « Je sors des urgences parce que mon mari m'a donné une grosse gifle. » Une quatrième : « Mon mari a le pouvoir et les moyens de me manipuler. » Une cinquième : « Mon ami a essayé de me tuer ce matin »... En tout 1 653 témoignages.

Le phénomène n'est ni marginal ni en voie de s'estomper. Un peu partout des associations, dont des observatoires des violences faites aux femmes, des professionnelles de la justice, en particulier des avocates et des magistrates, mais aussi des chercheuses et des chercheurs venant de disciplines diverses, enquêtent, informent, protègent. Leur premier objectif, comme celui de la première partie du présent ouvrage, consiste à faire prendre conscience de la réalité et de l'ampleur de ces violences en se posant des questions essentielles : de quelle façon la justice contribue-t-elle

à sortir de l'indifférence ces faits de société, trop souvent passés sous silence ou minimisés, malgré le traitement médiatique donné à certaines « affaires ». On peut également se demander comment comprendre les hommes auteurs d'actes brutaux. Pour sensibiliser l'opinion publique et les autorités, objet de la deuxième partie, il convient tout d'abord de s'attacher aux formes extrêmes des violences conjugales : les féminicides, puis des réalisations artistiques comme la photographie qui saisit, sans voyeurisme, le crime par les objets quotidiens devenus des armes et de revenir au temps du cinéma muet qui déjà interpelle les spectatrices et les spectateurs. Dans un troisième volet, il importe de s'enquérir auprès d'une médecin-légiste-psychiatre des dispositifs existants pour apporter assistance aux victimes et ensuite, auprès de juristes pour saisir comment se met en place une véritable culture d'aide aux femmes violentées. Enfin, il s'agira de revenir sur le contexte plus large : les violences conjugales comme toutes les violences faites aux femmes s'inscrivent dans le temps long et ne se limitent pas aux relations interpersonnelles, elles sont tributaires des héritages d'une société patriarcale qui a longtemps considéré que dans la vie publique comme dans la vie intime la domination masculine allait de soi.

Note

1. MERCIER Éléonore, *Je suis complètement battue*, Paris, POL, 2010.